

La CAPL N° 2 de révision de la notation 2012 gestion 2011 s'est réuni le 28 juin 2012.

En ouverture de séance FO DRESG a présenté la déclaration liminaire suivante.

FO DGFIP condamne fermement la mise en place de l'instruction sur l'entretien professionnelle des Agents de catégorie A , B , C présentée au groupe de travail national du 30 mai 2012.

Cette instruction est l'application du décret 2010 sur l'entretien d'évaluation qui comporte la suppression de la note chiffrée, des quotas et un contingentement.

FO DGFIP refuse que nos collègues remplissent leurs objectifs, sans rien obtenir. L'entretien professionnel est un rendez – vous crucial de l'année professionnelle des Agents, qui sont en droit d'être notés et bonifiés à la hauteur de leurs efforts dans un contexte très difficile d'exercice de leur mission.

Pour FO DGFIP tout agent doit pouvoir être noté à la hauteur de son implication professionnelle.

Pour cette raison, FO DGFIP revendique le maintien d'une note chiffrée sans contingentement, ni quota.

Lors de cette CAPL huit dossiers de recours ont été traités.

Deux agents issus de la gestion publique, un cont.1^{er} classe, un cont.2^{ème} classe

Six agents issus de la filière fiscale, quatre C.P., deux cont. 1^{ère} classe.

Le président nous communique les réserves disponibles pour les dossiers d'appel de la DRESG :

**Filière GP : -B terminaux (C.P.) pas de réserve
-B variables (C1, C2) un + 0,02**

**Filière Fiscale : -B terminaux (C.P.) un + 0,06
-B variables (C1, C2) deux + 0,02**

Un cont. 1^{ère} classe GP n'a pas obtenu gain de cause au niveau local pour l'obtention d'une majoration de note (+ 0,06), mais le président a émis un avis favorable pour la CAPN.

Un cont. 2^{ème} classe GP n'a pas obtenu gain de cause au niveau local pour l'obtention d'une majoration de note (+ 0,02), le président a accepté de modifier le tableau synoptique sur deux critères (en concertation de l'avis du notateur du 1^{er} degré) au lieu des quatre souhaités par l'agent.

La réserve +0,02 GP -B variables (C1, C2) est donc restituée à la centrale.

Sur les quatre recours C.P. filière fiscale, deux ont obtenu une révision de note + 0,02.

Un cont. 1^{ère} classe filière fiscale a obtenu une modification de l'appréciation générale plus en adéquation avec ses qualités professionnelles sans bonification de la note chiffrée.

La réserve +0,06 filière fiscale B terminaux (C.P.) est aussi restituée à la centrale.

Vos représentants FO DRESG en CAP

Frantz JOANNES-ELISABETH - Nathalie VIMONT - Valérie DENEUX